



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-106 – ACQUISITION DU BIEN CADASTRE AH 115, SITUÉ 2 RUE DU BOUFFAY

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Les propriétaires du bien situé 2 rue du Bouffay, bâtiment mitoyen de la Mairie, ont informé la Commune de leur intention de vendre.

Ce bien représente un intérêt pour la Commune au vu de son emplacement et notamment de sa mitoyenneté avec les locaux de la Mairie.

Après visite sur place, le propriétaire a donné son accord pour céder ce bien au prix de 130 000 € net vendeur.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, espace rural, en date du 30 août 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'acquérir l'immeuble cadastré AH 115, situé 2 rue du Bouffay, d'une contenance cadastrale de 132 m², au prix de 130 000 € net vendeur.
- > De prendre en charge les frais d'acte liés à la vente du bien situé 2 rue du Bouffay.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant établi par Maître MERY, notaire à Pont-Château ; ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Plan de situation – Plan cadastral

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ...20/09/2022.....
- De la publication ou notification le : ...21/09/2022.....